

Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° 1764 /MPMBPE/DGD/DU 10 MAR 2016

(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Réouverture du bureau de SIFILOU
aux opérations de dédouanement

Réf : Décision du Comité de veille de
l'épidémie à virus ébola du 19/02/2016

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que le Comité de veille de l'épidémie de la maladie à virus ébola a décidé de donner un avis favorable à la demande de couloir humanitaire, économique et sanitaire émise par la FENACCI.

Cette demande est relative à une autorisation d'importation par voie routière à destination de la Côte d'Ivoire, via le bureau des douanes de SIFILOU, de camions contenant diverses marchandises.

En conséquence, le bureau des douanes de SIFILOU est désormais rouvert aux opérations de dédouanement des marchandises, selon les modalités ci-après :

- **Régime douanier** : les seuls régimes douaniers autorisés sont les régimes à l'importation.
- **Documents exigibles** : les documents exigibles sont :
 - la facture commerciale ;
 - la liste de colisage ;
 - la copie de la déclaration d'exportation du pays de provenance ;
 - la lettre de voiture.
- **Déclarations** : le dédouanement des marchandises donne lieu à l'édition d'une déclaration en détail intégrale au Sydam world par un commissionnaire en douane agréé à l'exception des bagages accompagnés qui font l'objet de déclarations simplifiées.

➤ **Evaluation des marchandises :**

- les marchandises d'une valeur FOB inférieure ou égale à 1 000 000 de francs cfa sont soumises à l'évaluation préalable des services de la DARRV ;

- les marchandises d'une valeur FOB supérieure à 1 000 000 de francs cfa sont soumises à l'évaluation préalable des services de la société Webb Fontaine.

- **Contrôle des cargaisons :** la déclaration en détail validée sur la base du Rapport Final de Classification et de Valeur (RFCV) ne dispense pas le service du contrôle des cargaisons.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente qui prend effet à compter de sa date de signature et toute difficulté d'application me sera signalée d'urgence.

Ampliations :

- MPMBPE/Cab
- UGECI
- CGECI
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre Cce & Industrie Française
- Chbre Cce & Industrie Libanaise
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- Chbre Cce & Industrie Européenne
- FNISCI
- PAA
- PASP
- OIC
- FENACCI
- WEBB FONTAINE
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES DOUANES

